

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 AOUT 2024**

Président de séance : Madame Christiane MARTIN

Présents : Mesdames Martin, Brochard, Hérissé, Pinier, Jacquin, et Messieurs Péan, Legeard, Blossier et Jacques.

Mr Anthony Ricordeau donne procuration à Mme Christiane Martin.

Mr Jean-Luc Lanos donne procuration à Mr Pascal Jacques.

Mme Nadège Carreau donne procuration à Mme Stéphane Brochard.

Absente excusée : Mme Elodie Leffray

Secrétaire de séance : Mr Laurent Blossier.

Délibération pour délégation partielle de la compétence « Politique du logement et cadre de vie » - Communauté de Communes Sud Sarthe :

Le Conseil Municipal approuve la délégation partielle de la compétence « politique du logement et cadre de vie » de la commune vers la Communauté de Communes Sud Sarthe et mandate le Maire pour signer la convention correspondante qui est étroitement liée à la convention OPAH / OPAH-RU déployée sur le territoire pour la période 2023 / 2028. Ladite convention ne pourra s'étendre au-delà de cette durée.

Vote à l'unanimité

Délibération pour la mise en place du Télétravail :

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 16 mai 2024, le Conseil Municipal valide les activités éligibles au télétravail ainsi que les conditions matérielles définies dans le projet de délibération du 13 janvier 2024. Madame le Maire rappelle que 2 salariées sont concernées.

Vote à l'unanimité

Délibération pour Adoption des Lignes Directrices de Gestion :

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 16 mai 2024, le Conseil Municipal, unanime, valide les différents critères fixés pour les avancements de grade et la promotion interne. Ces lignes directrices de gestion sont adoptées pour une durée de 6 ans mais peuvent faire l'objet d'une révision à tout moment.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour intervention d'un agent d'entretien sur le chantier de la M.A.M. :

Le Conseil Municipal accepte la demande de l'entreprise TAVANO sollicitant l'intervention de l'agent d'entretien pour le nettoyage de la Base Vie du chantier de la M.A.M. La commune demandera le remboursement à ladite entreprise sur la base d'un coût horaire de 25 € (tout compris).

Vote à l'unanimité.

Chantier de la M.A.M. :

Début décembre : création de l'extension + pose de la dalle finale pour accueillir le plancher chauffant.

La transformation de l'entrée PMR doit être étudiée (voir devis BAUDUCEL).

La MAM doit être livrée pour mi-mars.

Le coût s'élève à ce jour à 508 523 € TTC.

Rappel des subventions accordées : **DETR** : 130 400 € - **FONDS VERT** : 40 000 € - **DÉPARTEMENT** : 23 460 € - **REGION** : 90 000 € - **CAF** : 110 400 €.

Délibération pour les dépenses au compte 623 :

A la demande du comptable du SGC de Montval sur Loir, le Conseil Municipal détermine et précise la liste des dépenses supportées à l'article 623 : « Publicité, Publications, Relations publiques ».

Vote à l'unanimité.

Informations diverses :

- ✓ Personnel communal : informations sur la prolongation d'un arrêt Maladie, d'un départ à la retraite au 1^{er} octobre 2024 et de l'arrivée d'un nouvel agent.
- ✓ Restaurant scolaire : les menus de la cantine sont établis pour 3 semaines.
- ✓ Réseau téléphonique : installation d'un pylône à la Z.A. de la Belle Croix pour une meilleure réception.
- ✓ Demande de Madame Katia Jacquin de la pose d'un banc sur la Place face au Monument aux Morts. Il en est pris note.
- ✓ Commerces : Madame le Maire informe l'assemblée de la mise en vente, pour raisons de santé, du fonds de commerce du Bar Tabac ainsi que celui de l'épicerie. Le Conseil Municipal confirme vouloir rester propriétaire des murs de ces 2 commerces.

Levée de la séance à 11 h.

Le Maire
Christiane MARTIN

La Secrétaire de séance
Laurent BLOSSIER